

16ème législature

Question N° : 2024	De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > drogue	Tête d'analyse >Démantèlement des points de vente de drogue dans l'Oise	Analyse > Démantèlement des points de vente de drogue dans l'Oise.
Question publiée au JO le : 11/10/2022 Réponse publiée au JO le : 27/06/2023 page : 5857 Date de renouvellement : 31/01/2023		

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le démantèlement des points de vente de drogue dans le département de l'Oise. Dans un *tweet* en date du 2 octobre 2022 issu du compte Twitter du ministre de l'intérieur, il est annoncé que depuis janvier 2021, les forces de l'ordre ont contribué à faire baisser le nombre de points de vente de près de 20 %. Pour environ 4 000 points recensés dans les estimations du ministère, il en reste à peu près 3 200. En observant sous un angle négatif, M. le député en déduit que 80 % des points de vente enregistrés en janvier 2021 sont encore fonctionnels actuellement. Sur les 3 200 points de vente encore actifs à l'heure actuelle, combien en compte-t-on précisément dans le département de l'Oise et combien ont déjà été démantelés ? Il s'interroge également sur l'échéance à laquelle la majeure partie de ces points de vente seront démantelés.

Texte de la réponse

Dans l'Oise comme partout sur le territoire national, faire reculer la délinquance est une priorité du Gouvernement et les forces de l'ordre sont particulièrement engagées dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les enjeux sont importants, alors que 82 points de deal sont recensés dans l'Oise actuellement et que le département doit faire face à une délinquance de plus en plus organisée et violente, largement liée aux stupéfiants. Le narco-banditisme se propage, axé sur la lutte pour le contrôle de territoires et porteur de désordres, de violences aggravées, d'homicides, etc. Il nourrit le sentiment d'insécurité de la population et défie l'autorité de l'État, dont les représentants (forces de l'ordre et services de secours en particulier) doivent faire face à des violences croissantes. La délinquance dans le bassin creillois, en particulier, est centrée sur le trafic de stupéfiants, qui irrigue la petite et moyenne délinquance (délinquance d'appropriation, rixes, règlements de comptes, proxénétisme de cité, etc.). La ville de Beauvais et les villes rurales limitrophes sont confrontées à un important marché d'héroïne, qui génère délinquance violente et troubles à l'ordre public. La ville de Compiègne est également touchée dans certains quartiers sensibles par une aggravation de la délinquance liée au trafic de drogue (héroïne, « crack »...) : violences urbaines, règlements de comptes, etc. Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées. Sur le terrain, les effectifs de police et de gendarmerie ciblent les consommateurs, notamment avec un recours massif aux amendes forfaitaires délictuelles. Face aux trafiquants, une ou plusieurs opérations de voie publique sont menées chaque semaine dans chacune des circonscriptions de sécurité publique, souvent avec l'appui d'une brigade cynotechnique, afin de désorganiser les dealers, occuper le terrain, saisir des produits, enregistrer des identités etc. Fruit d'un travail d'identification et de

caractérisation des trafics et de l'organisation des points de deal, des opérations d'interpellations sont mises en œuvre par des services de voie publique en lien avec des unités judiciaires. Ces opérations aboutissent notamment à des « interdictions de paraître » qui déstabilisent les réseaux. En 2022, plus de 500 opérations de « harcèlement » des points de deal ont été réalisées par les services de police et de gendarmerie dans l'Oise. Ces opérations contre les points de deal ont permis la saisie de 24 kg de résine de cannabis, de 3,31 kg d'herbe de cannabis, de 300 g de cocaïne, de 5,37 kg d'héroïne, de 341 g de drogues de synthèse et d'une trentaine d'armes. Elles ont abouti à 288 placements en garde à vue et 13 mises sous écrou. Les services spécialisés de la police judiciaire – service de police judiciaire (SPJ) de Creil, relevant de la Direction zonale de police judiciaire (DZPJ) Nord – concentrent leurs efforts sur les filières d'importation et d'approvisionnement. Des enquêtes approfondies, au long cours, sont diligentées pour véritablement démanteler des réseaux, « neutraliser » les criminels et frapper leur patrimoine. En 2022, 2 réseaux ont ainsi été intégralement démantelés dans l'Oise par la PJ. Au cours de cette même année 2022, les services de la police judiciaire ont saisi 16 kg de cannabis, 1,5 kg de cocaïne et plus de 70 000 euros d'avoirs criminels. Leur action a permis le placement en garde à vue de 41 personnes, dont 16 ont été écrouées (source : cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants de l'Oise).